

Adoption du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal le 25 février 2016	Projet arrêté par le Conseil Municipal le 13 novembre 2015	APPROBATION : Vu, pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal approuvant le document en date du 11 juillet 2016
LE MAIRE Gérard AVEL	LE MAIRE Gérard AVEL	LE MAIRE Gérard AVEL

25 octobre 2007 : Adoption	07 octobre 2010 : Première modification	07 février 2012 : Première modification simplifiée	11 février 2013 : Première modification simplifiée
Somme 2015 : FORCALQUIER - APPROBATION DE NOUVEAU			

Zones Urbaines <ul style="list-style-type: none">UA Centre ancien et habitats prochesUB Extension immédiate de la ville ancienneUBC Emprise du campingUC Poursuite de la ville : habitat et équipementUCP Poursuite de la ville : enjeux patrimonial et paysagerUD Urbanisation discontinueUF Urbanisation discontinue peu denseUT Accueil touristique et de loisirsUE Zone d'activité	Zones Naturelles <ul style="list-style-type: none">N Naturelle et forestièreNs Naturelle et forestière de pleine natureNp Naturelle et forestière qualifiée des sites et des paysagesNh Naturelle et forestière classéeNr Naturelle et forestière riparienne et haies arboréesX Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitation Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées dans les zones naturelles et forestières <ul style="list-style-type: none">Nh Urbanisation limitée à des nouvelles constructionsNec Équipements publics et activitésNecp Aire d'accueil des gens du voyageNet Accueil d'activités et d'hébergements touristiques
Zones à Urbaniser <ul style="list-style-type: none">AU1 A urbaniserAU2 A urbaniser ouverture subordonnéeAU3 A urbaniser réservée aux activités	Espaces boisés classés <ul style="list-style-type: none">Espaces boisés classésTerrains cultivés à protéger
Zones Agricoles <ul style="list-style-type: none">A Zone agricoleAe Zone agricole enjeu paysager, biologique ou économiqueAp Zone agricole qualifiée des sites et des paysagesX Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitation	Emplacements Réservés <ul style="list-style-type: none">Emplacement réservéN° d'opérationLargeur d'emprise
Paysage <ul style="list-style-type: none">★ Bâtiements remarquables à protéger (S.15-19)★ Cadastre ou constructions agricoles pouvant être converties à l'usage de destination agricole (S.15-19)	Indications graphiques <ul style="list-style-type: none">Délimitation des DAPRecul aux grandes voies L.111-14
Paysage <ul style="list-style-type: none">Indication des réseaux de haies arborées (S.15-23)Indication des réseaux de canaux, fossés, murets (S.15-23)	

